



GERALD DARMANIN
MINISTRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

OLIVIER DUSSOPT
SECRETARE D'ETAT AUPRES DU MINISTRE DE L'ACTION ET
DES COMPTES PUBLICS

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.economie.gouv.fr

Paris, le 30 novembre 2018
N° 504

Comité de suivi du prélèvement à la source Compte-rendu de la réunion #8 du jeudi 29 novembre

Gérald Darmanin, Ministre de l'Action et des Comptes publics a mis en place avec Olivier Dussopt un Comité de suivi hebdomadaire réunissant les responsables d'administrations chargés de la mise en place du Prélèvement à la source : la Direction générale des finances publiques, le GIP-MDS, la Direction de la Sécurité sociale et l'Acoss. L'objectif est de suivre la bonne marche vers la cible de janvier et d'identifier les dernières difficultés éventuelles afin de les résoudre.

Les actualités de la semaine :

- Une revue exhaustive des scénarii de risques, quel que soit leur degré de probabilité et leur niveau de gravité, a été réalisée : à chaque risque identifié sont associées des actions de prévention, de détection et de traitement.
- Nouveau en 2019, un tableau de bord de suivi des éventuelles difficultés sera mis en ligne sur impot.gouv.fr. Ce tableau recensera les incidents selon leur gravité ainsi que le suivi des solutions et les publics impactés.
- Titre Emploi Simplifié Agricole : présentation du "nouveau TESA" qui cohabitera avec l'ancien système <https://www.msa.fr/lfy/embauche/tesa> L'articulation entre le nouveau et l'ancien système sera pérenne et se fera sur la base de la typologie des contrats.
- Par ailleurs, l'incident technique évoqué dans les points de vigilance du comité #7 (porté à la connaissance des collecteurs, notamment sur le portail Net entreprises) qui a provoqué un ralentissement dans la production des compte rendus métiers (CRM) la semaine dernière a été résolu. Tous les CRM de novembre (pour les paies de décembre) ont bien été transmis aux collecteurs.

Les chiffres de la semaine :

- Sur le volet des employeurs publics : les déclarations PASRAU à date représentent 82,3% de couverture des déclarations.
- Nombre d'appels au numéro spécial PAS cette semaine : 21 879 avec un taux de décroché de 99%.

Les points de vigilance de la semaine :



- Un suivi particulier doit continuer à être fait sur la mise en place de la réforme auprès des petites collectivités.
- Les très petites entreprises (TPE) peuvent éprouver des difficultés ou des réticences à se brancher à la déclaration sociale nominative (DSN) pour gérer le prélèvement à la source. Cela peut être une source d'inquiétude pour leurs dirigeants et leurs salariés qui risquent de ne pas pouvoir prélever l'impôt à la source comme prévu en janvier 2019. Quelles solutions pour elles ?
Tout d'abord le service TESE <https://www.urssaf.fr/portail/home/employeur/creer/quelle-urssaf-pour-votre-entrepr/les-offres-de-simplification/le-titre-emploi-service-entrepri.html> leur permet de prendre en charge et gérer gratuitement les paies de leurs salariés. Néanmoins, une adhésion à la DSN dès que possible est recommandée.

Contact presse :

Cabinet de Gérald DARMANIN : 01 53 18 45 06 - presse.macp@cabinets.finances.gouv.fr



Toute l'actualité du ministère sur les réseaux sociaux